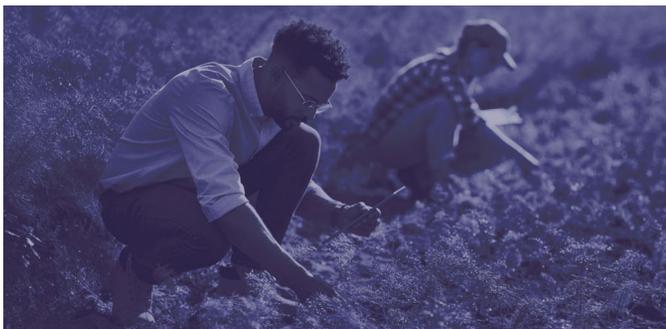




Cap sur les Métiers et l'Emploi



Les métiers de la
production agricole et des
aménagement paysagers



Définition

Les métiers de la **production agricole** : des grandes cultures, de l'horticulture, de la viticulture, de l'élevage, au conseil technique, jusqu'à la vente des produits.

Les **activités paysagères** : la création, l'aménagement et l'entretien des espaces naturels (jardins, espaces verts, terrains de sport, ...), mais aussi la construction d'ouvrages paysagers ou la végétalisation des bâtiments en ville.

Un point commun aux deux secteurs : la conduite et la maintenance des engins et des équipements !



Le saviez-vous ?



L'**enseignement agricole** forme à tous les **métiers du vivant** et à ceux des **aménagement des espaces**, de la **gestion de l'eau** et de l'**environnement**.

Les **métiers agricoles**, pour beaucoup **saisonniers**, figurent dans le top 10 des métiers **les plus recruteurs** en 2022 en région.

L'agriculture se **féminise**, notamment à la tête des exploitations agricoles (28 % de femmes pour 8 % en 1970).

Les atouts



Des métiers **multiples et variés**, avec des possibilités d'évoluer dans la hiérarchie, se spécialiser, voire se mettre à son compte.

Des métiers **nécessaires**, à forts **enjeux sanitaires et sociétaux** (alimentation, entretien des espaces naturels, préservation de l'environnement et de la biodiversité ...)

Une volonté manifeste de la profession de poursuivre les efforts en matière de **pratiques plus éco-responsables**.

Qui exerce ces métiers ?

Dans la production agricole

- Une majorité de chef.fe.s d'entreprise et d'indépendant.e.s
- Des salarié.e.s de 41 ans en moyenne, des hommes pour la plupart (2 sur 3)
- Un.e travailleur.euse agricole sur trois en emploi saisonnier



Dans les travaux paysagers

- Une majorité de salarié.e.s
- 35 ans en moyenne, des hommes pour la plupart (9 sur 10)



Conditions de travail

Des métiers au contact de la nature, parfois aussi des animaux.

Des activités rythmées par les saisons et les conditions climatiques.

Un travail en équipe pour la majorité des salarié.e.s.

Des contraintes physiques : travail manuel, conduite d'engins, postures à tenir, répétition de gestes...

Le port d'équipements de protection individuelle parfois requis.

Le permis B ou EB demandé.

Évolution des compétences



Le déploiement des outils numériques (drones, robots...) demande des compétences technologiques et de conseil.



Dans un contexte de transition environnementale, des connaissances pointues en agronomie et en génie écologique revêtent une importance croissante.

Rémunérations *



Les salaires mensuels bruts moyens (en début de carrière) :

- 1 590 € : ouvrier.ère agricole polyvalent.e,
- 1 460 € à 1 600 € : conducteur.rice d'engins agricoles,
- 2 400 € : ingénieur.e agricole.
- 1 605 € à 1 920 € : jardinier.ère (espaces verts),
- 1 730 € à 2 120 € : conducteur.rice d'engins,
- 1 605 € à 2 020 € : paysagiste d'intérieur.

* Montants indicatifs variables selon la zone géographique, hors primes. Ces salaires se réfèrent à des conventions collectives de branches et sont régulièrement mis à jour.

Des tâches externalisées

Les chef.fe.s d'exploitation ont de plus en plus souvent recours à des prestataires de services tels que des Entreprises de Travaux Agricoles (ETA) pour externaliser leurs travaux ou à des Coopératives d'Utilisation de Matériel Agricole (CUMA), des groupements d'employeurs (GE) ou Cuma-GE pour répondre à leurs besoins de main d'œuvre ou de matériels.

Des secteurs en mutation

De nouvelles façons de travailler en vue d'un développement durable, sans produits chimiques, en circuits courts...

Un essor accru, sur les exploitations, d'activités d'animation, de vente directe...

De l'innovation dans les travaux paysagers : agriculture urbaine, végétalisation...

Et une digitalisation des outils et des usages.



Savoir-être

- Rigueur et soin
- Esprit d'équipe
- Sens de l'observation
- Forte adaptabilité

- Aptitude à respecter les consignes
- Autonomie
- Capacité à s'organiser
- Bon sens relationnel

Recrutement

Les modalités

Des salarié.e.s agricoles employé.e.s par les exploitant.e.s ou par des prestataires.

Des activités paysagères réalisées pour le compte de particuliers ou de professionnels publics ou privés.

Des métiers d'ouvriers qualifiés accessibles avec un CAP ou un Bac Pro.

Un niveau Bac voire BTS requis pour les fonctions d'encadrement.

Les besoins

Des recherches de candidat.e.s à tous niveaux de qualification : ouvrier.ère, encadrement intermédiaire, conducteur.rice.s de travaux...

Des besoins en main d'œuvre agricole saisonnière, dans la viticulture et les grandes cultures en particulier.

Polyvalence et spécialisation, une double compétence appréciée des employeurs.

Une large palette de formations vers ces métiers

dans l'enseignement secondaire et supérieur court :

de la 4ème de l'enseignement agricole au Brevet de Technicien Supérieur Agricole, en passant par le CAP agricole, le Brevet Professionnel, le Bac général/technologique/professionnel, les Certificats de Spécialisation.

dans l'enseignement supérieur long :

de la Licence/du Master au diplôme d'Ingénieur.

Sans oublier les Certificats de Qualification Professionnelle (CQP) et autres formations spécifiques mises en place par les branches professionnelles.



En savoir plus

Sources : Chlorofil (Ministère de l'Agriculture et de la souveraineté alimentaire), FNSEA, Insee, Onisep, Pôle emploi, Unep, www.orientation.com

Suivez-nous !



Avec la participation de :

